

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°82 (arrêté de promulgation du 3 août 1930).....

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
3 août 1930

Numéro JO
n° 405 du 31/08/1930

Date du numéro
31 août 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1^{er} octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 28 mai 1930, modifiant le décret du 26 mars 1928, fixant les nouveaux traitements du personnel du cadre général des travaux publics et des mines des colonies, décret du 26 mars 1928, fixant les nouveaux traitements du personnel du cadre général des travaux publics et des mines des colonies,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1. — Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret du 28 mai 1930, susvisé, modifiant le décret du 26 mars 1930 fixant les nouveaux traitements du personnel du cadre général des travaux publics mines des colonies Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel

chapon-baissac